

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME
2 bis rue de Péronne
80400 HAM

ARRETE n° 2020-277
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR BERQUEZ CEDRIC
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur BERQUEZ Cédric remplit les conditions pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur BERQUEZ Cédric, attaché, exerçant les fonctions de Directeur Général des Services, pour les actes suivants :

. signature des demandes de congé des agents.

Article 2 : Cette délégation prendra effet à compter du 1er décembre 2020 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Président.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

. transmis au représentant de l'Etat
. notifié à l'intéressé.

Fait à HAM, le 1^{er} décembre 2020

 Le Président,
José RIOJA

Le Président

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent, le 9/12/2020

Signature de l'agent

